


Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-24471-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.115**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ACADEMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX.
ACHAT D'OUVRAGES**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

MEB

RAPPORTEUR : Mme Michèle JONES

Nomenclature : 3.1 Acquisitions

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACADEMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX.
ACHAT D'OUVRAGES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 1912, l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix bénéficia d'un legs de Paul Arbaud, notable aixois connaisseur d'art, bibliophile, érudit comme le XIXème siècle en connut beaucoup.

« Le musée Paul Arbaud » occupe l'immeuble issu de ce legs et à l'occasion du centenaire de ce geste, l'Académie a souhaité rendre hommage à son généreux donateur. Une quinzaine d'auteurs académiciens ont été réunis pour l'édition d'un fort volume : « Aix au temps de Paul Arbaud ».

Cet ouvrage très illustré présente notre ville à la « belle époque » en près de 200 pages. Afin de contribuer à sa diffusion, ce contingent sera mis à la disposition du Protocole, de la Communication et de la Direction des Musées et sera offert à nos invités.

Il est donc proposé l'acquisition de cent exemplaires cédés à 20 € l'unité, soit la somme totale de 2 000 €.

Aussi, mes Cher(e)s Collègues, je vous propose de :

- **DONNER** votre accord pour l'achat de cent exemplaires de l'ouvrage «Aix au temps de Paul Arbaud » ;

- **DIRE** que la somme de deux mille euros sera imputée au chapitre 92322 6236 1871 de la Direction des musées et du patrimoine culturel qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.115 - ACADEMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES
D'AIX. ACHAT D'OUVRAGES**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**